



©JackF

5 – ANNEXES

5.4 – SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	19/11/1998	29/03/2004	14/02/2005 01/03/2006 02/04/2007
Révision n°1	22/06/2008	10/01/2011	24/10/2011
Modification simplifiée n°1	/	/	27/01/2014
Modification simplifiée n°2	/	/	27/10/2014
Modification simplifiée n°3	/	/	15/12/2014
Modification simplifiée n°4	17/03/2015	/	18/05/2015
Mise à jour	/	/	31/12/2015
Révision n°2	02/11/2015	06/05/2019	16/11/2020
Modification simplifiée n°1	19/04/2022	/	21/11/2022
Modification n°1	17/05/2021	/	23/01/2023
Révision n°3	13/06/2022	17/07/2025	02/03/2026



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

Affaire suivie par : Alain LE GOUIC
Tél. : 05 53 69 34 21
alain.le-gouic@lot-et-garonne.gouv.fr

Agen, le **19 FEV. 2019**

La Préfète de Lot-et-Garonne

à

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération Val de Garonne Agglomération

OBJET : Mise en place des Secteurs d'Informations des Sols (SIS)

La protection de la santé des populations vis-à-vis des risques liés aux pollutions historiques des sols est une priorité. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 a créé le dispositif des secteurs d'information sur les sols (SIS) pour conserver la mémoire des sites pollués qui pourraient présenter des risques pour la santé, notamment en cas de changement d'usage. Vous trouverez des informations générales sur le dispositif des SIS sur le site Géorisques : **www.georisques.gouv.fr/dossiers/pollution-des-sols-sis-et-anciens-sites-industriels**

Je vous informe que j'ai défini par arrêtés les fiches des secteurs d'information sur les sols (SIS) pour le département de Lot-et-Garonne. La fiche concernant les SIS identifiés sur le territoire de votre EPCI est annexée à l'arrêté en date du 28 janvier 2019 joint à ce courrier.

L'ensemble des fiches est consultable sur le site Géorisques à l'adresse suivante :
www.georisques.gouv.fr/dossiers/sis-secteur-dinformation-sur-les-sols/donnees#/

La liste des secteurs d'information sur les sols sera actualisée régulièrement.

Pour mémoire et conformément à l'article L.125-6 du code de l'environnement, la présence d'un secteur d'information sur les sols sur un terrain impose à un porteur de projet d'aménagement la réalisation d'une étude de sol et la détermination de mesures de gestion de la pollution afin de garantir la compatibilité du projet d'aménagement et des usages avec l'état du sol. Une attestation justifiant le respect de ces dispositions devra être jointe au moment du dépôt du permis de construire.

Pour la Préfète
Le Secrétaire Général



Hélène GIRARDOT

PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

DREAL Nouvelle-Aquitaine
Service environnement industriel
Direction départementale des territoires
Mission Interministérielle

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 47-2019-01-28-002

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**La Préfète de Lot-et-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 2 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 12/03/2018 et le 12/09/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier préfectoral du 09/08/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 10/10/2018 et le 30/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département du Lot-et-Garonne ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 10/10/2018 et 30/10/2018 ;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture du Lot-et-Garonne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CA Val de Garonne Agglomération :

- Sur la commune de CLAIRAC :

Identifiant SIS	Nom usuel
47SIS06019	SIFOR

- Sur la commune de MARMANDE :

Identifiant SIS	Nom usuel
47SIS06620	Ancienne usine à gaz - Agence d'exploitation d'EDF / GDF

- Sur la commune de TONNEINS :

Identifiant SIS	Nom usuel
47SIS06622	Ancienne usine à gaz - Installation technique de Gaz de France

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Lot-et-Garonne.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Agen, le **28 JAN. 2019**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

SG


Hélène GIRARDOT

ANNEXE 1

FICHE SIS DE LA CA VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

Identification

Identifiant	47SIS06019
Nom usuel	SIFOR
Adresse	Route de Villeneuve
Lieu-dit	
Département	LOT-ET-GARONNE - 47
Commune principale	CLAIRAC - 47065
Caractéristiques du SIS	Ancienne scierie avec traitement du bois exploitée par la société SIFOR sur la commune de Clairac (47). Par courrier du 19 janvier 2004, l'exploitant informe l'ex-DRIRE de la fermeture du site. La société a été radiée du registre du commerce et des sociétés le 19 juillet 2010. Le propriétaire des terrains, l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Castille a repris les locaux pour y développer son activité de Parcs et Jardins. L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 20 005 m² (source : www.cadastre.gouv.fr). La présence de polluants dans les sols a été identifiée (carbendazine). Aucune nappe n'est présente au droit du site.
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	Sur l'initiative de l'exploitant, le diagnostic du site et l'évaluation simplifiée des risques (ESR) remis les 26 novembre 2003 et 4 avril 2005, ont mis en évidence une pollution des sols en carbendazine. Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	47.0033	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=47.0033

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Investigations des sols – Pollution avérée des sols en Carbendazine

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	492280.0 , 6366281.0 (Lambert 93)
Superficie totale	27746 m ²
Perimètre total	702 m

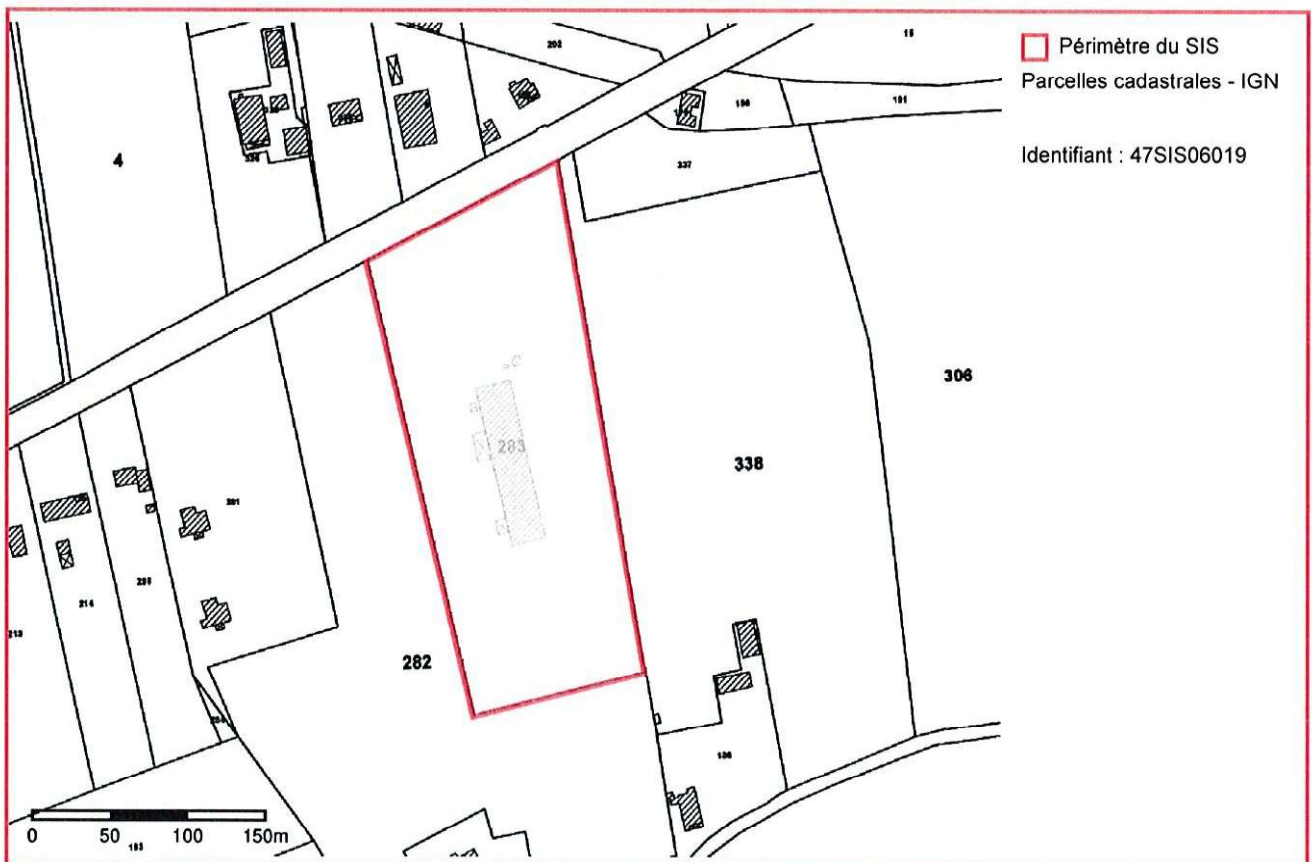
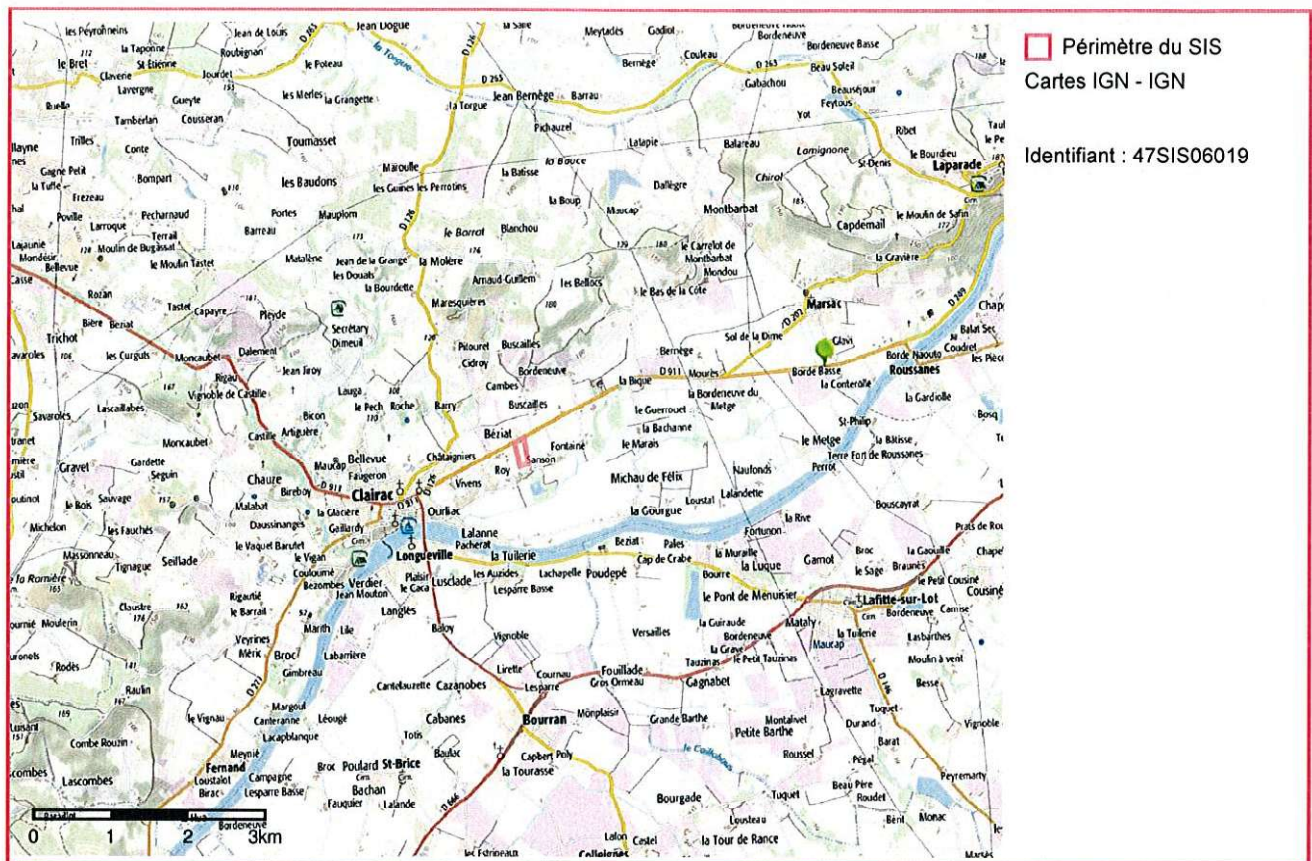
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLAIRAC	ZT	283	27/09/2017

Documents

Cartographie



Identification

Identifiant	47SIS06620
Nom usuel	Ancienne usine à gaz - Agence d'exploitation d'EDF / GDF
Adresse	41 Avenue Charles Boisvert
Lieu-dit	
Département	LOT-ET-GARONNE - 47
Commune principale	MARMANDE - 47157
Caractéristiques du SIS	Ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, située sur la commune de Marmande (47). Actuellement, le site est réutilisé par des syndicats de salariés (CFDT ; CFTC).
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	Gaz de France (GDF) a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de GDF ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GDF signé le 25 avril 1996. Le site de Marmande a été considéré comme présentant une sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles faible et a été rangé en classe 3 du protocole. L'engagement national de GDF sur les sites de classe 3 était de réaliser sous 8 ans (avant fin avril 2004) une étude historique avec localisation des cuves qui seraient systématiquement vidées et comblées. Si les opérations de vidange des cuves faisaient apparaître une pollution résiduelle, des investigations complémentaires seraient effectuées en accord avec l'Inspection des Installations Classées. Conformément aux engagements pris dans le protocole, le site de Marmande a fait l'objet d'une étude historique et d'une recherche des éventuelles cuves à goudron. Le rapport parcellaire a été transmis à la DRIRE le 03 décembre 2002. Les sondages réalisés ont montré qu'il subsiste une cuve à goudron sous le bâtiment. Compte tenu de l'accessibilité réduite à cette cuve, des analyses d'air intérieur ont été réalisées en 2003 et 2004 dans les locaux de l'Agence Technique Clientèle, concernant les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et les BTEX (composés organiques mono-aromatiques volatils). Aucun impact sanitaire n'a été mis en évidence. En juin 2005, GDF a réalisé une campagne de géophysique sur le site afin de dimensionner la cuve et la positionner par rapport au bâtiment. La cuve est entièrement sous le bâtiment. GDF a étudié en 2005, la

faisabilité de la vidange de cette cuve mais le prestataire indiquait un surcoût qui apparaissait disproportionné par rapport à la valeur vénale du site.

A ce jour, l'Inspection des Installations Classées n'a pas connaissance de l'enlèvement de cette cuve.

Par ailleurs, en cas de mutation des terrains et/ou de changement d'usage et/ou de projet de travaux, le propriétaire et/ou le porteur de projet ont été ou seront le cas échéant amenés à faire procéder sous leur responsabilité à un examen plus approfondi de l'état des sols du site, afin de s'assurer de sa compatibilité avec l'usage futur prévu.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	47.0019	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=47.0019

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Site concerné par le protocole "Usines à Gaz"

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 474999.0 , 6381379.0 (Lambert 93)

Superficie totale 5772 m²

Perimètre total 347 m

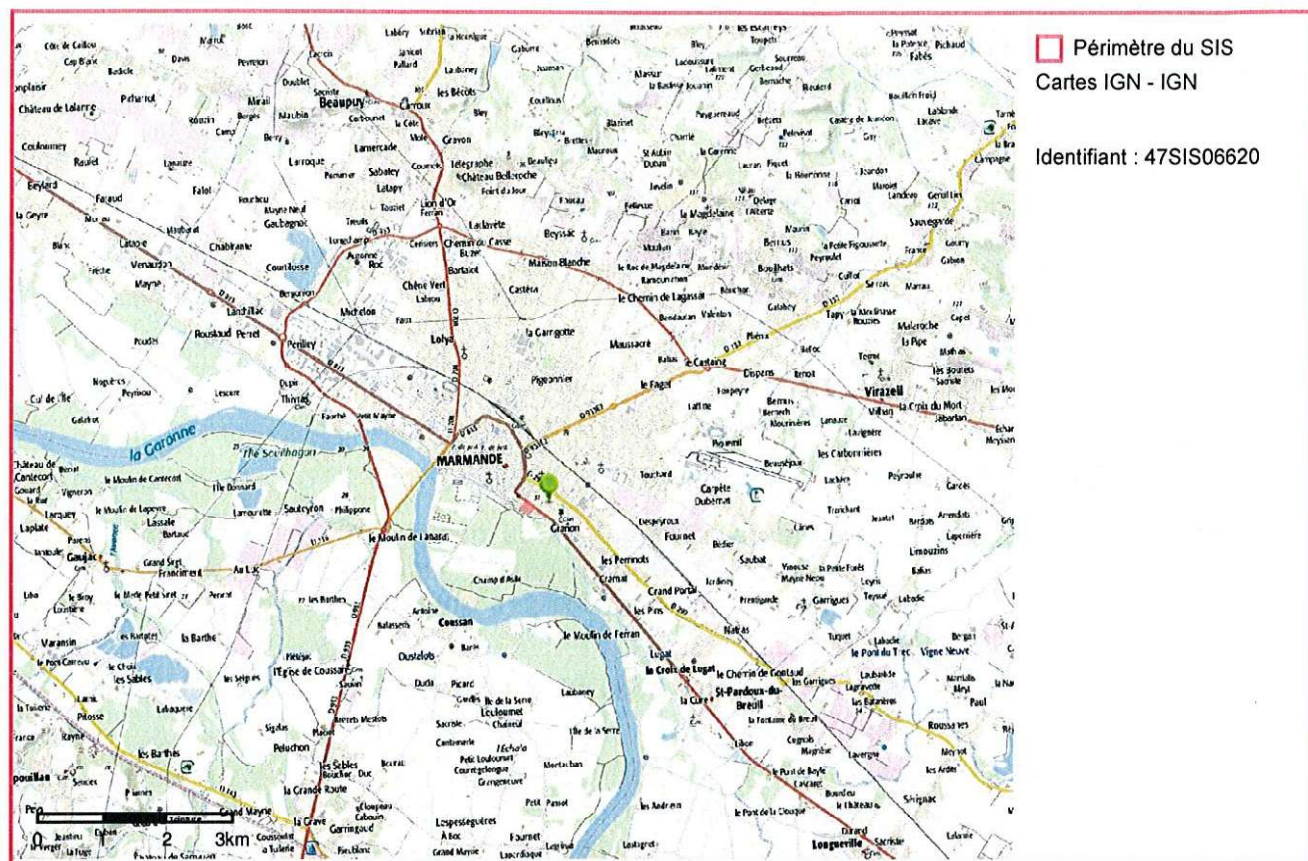
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MARMANDE	HI	254	17/01/2018
MARMANDE	HI	255	17/01/2018
MARMANDE	HI	256	17/01/2018

Documents

Cartographie



Identification

Identifiant	47SIS06622
Nom usuel	Ancienne usine à gaz - Installation technique de Gaz de France
Adresse	34 Boulevard Carnot
Lieu-dit	
Département	LOT-ET-GARONNE - 47
Commune principale	TONNEINS - 47310
Caractéristiques du SIS	Ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, située sur la commune de Tonneins (47). Actuellement, le site est utilisé pour les besoins des entreprises EDF et/ou ENGIE (ex GDF-Suez).
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	Gaz de France (GDF) a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de GDF ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GDF signé le 25 avril 1996. Le site de Tonneins a été considéré comme présentant une sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles faible et a été rangé en classe 3 du protocole. L'engagement national de GDF sur les sites de classe 3 était de réaliser sous 8 ans (avant fin avril 2004) une étude historique avec localisation des cuves qui seraient systématiquement vidées et comblées. Si les opérations de vidange des cuves faisaient apparaître une pollution résiduelle, des investigations complémentaires seraient effectuées en accord avec l'Inspection des Installations Classées. Conformément aux engagements pris dans le protocole, le site de Tonneins a fait l'objet d'une étude historique avec recherche d'éventuelles cuves à goudron. Le rapport parcellaire a été transmis à la DRIRE le 18 mars 2003. Celui-ci a montré qu'il existait une cuve à goudron lorsque l'usine était en fonctionnement. Compte tenu de l'existence d'un poste de détente de gaz, aucune investigation de terrain n'a pu être menée pour vérifier si cette cuve subsiste encore sur le site. Le 11 mars 2004, la DRIRE a demandé à GDF s'il était possible de confirmer l'absence ou la présence d'une cuve sous le poste de détente gaz, par une méthode non destructive. Une campagne de recherche géophysique a ainsi été menée en mars et juin 2005, et a permis de constater une micro fuite sur le poste de détente, de ce fait toutes les investigations prévues n'ont pu être faites sous le poste. Néanmoins, toute la parcelle a été investiguée et le

terrain s'avère homogène, tout semble avoir été remblayé. L'investigation oblique du poste de détente n'a détecté aucun ouvrage souterrain. Le rapport remis le 05 décembre 2005 confirmait l'absence de cuve.

Par ailleurs, en cas de mutation des terrains et/ou de changement d'usage et/ou de projet de travaux, le propriétaire et/ou le porteur de projet ont été ou seront le cas échéant amenés à faire procéder sous leur responsabilité à un examen plus approfondi de l'état des sols du site, afin de s'assurer de sa compatibilité avec l'usage futur prévu.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	47.0021	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=47.0021

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site concerné par le protocole "Usines à Gaz"

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	486229.0 , 6369379.0 (Lambert 93)
Superficie totale	966 m ²
Perimètre total	140 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
TONNEINS	AE	554	16/01/2018

Documents

Cartographie

